



*Date de dépôt : 3 octobre 2023*

## **Pétition**

### **Un contrat et des salaires décents pour les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID**

Les assistant-e-s d'enseignement de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID), qui gagnent 38 220 francs net par année, n'arrivent pas à effectuer leur travail sans préteriter leur santé, la qualité des prestations – à savoir l'accompagnement des étudiant-e-s – ou encore la qualité de leur travail de recherche.

#### **Un revenu de 2977 francs par mois : assistant-e-s en lutte !**

2977 francs net, c'est la somme dont dispose chaque mois la soixantaine d'assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID, une fois leurs taxes universitaires prélevées directement par leur employeur. Cela ne leur permet pas de vivre dignement à Genève !

Ces assistant-e-s doctorant-e-s demandent depuis plus d'un an une amélioration de leurs conditions de travail et de leur salaire. Malgré trois séances de négociation avec la direction, cette dernière refuse toujours d'entrer véritablement en matière sur leurs demandes.

Cette lutte n'a pas seulement pour objectif de leur permettre de subvenir à leurs besoins élémentaires dans l'une des villes les plus chères dans le monde. Elle vise également à leur garantir un meilleur accès à la protection sociale, au système de santé, à un logement et à des solutions de garde d'enfants pour les parents. Or, tout cela dépend d'un salaire décent.

#### **Travailler 40 h par semaine avec un contrat à 45% !**

Alors que la réalisation d'une thèse est un prérequis pour obtenir leur contrat d'assistant-e-s puis une condition pour le maintenir, l'IHEID ne

salarié pas ce travail de recherche, contrairement à leurs collègues assistant-e-s de recherche engagé-e-s à l'IHEID, ainsi qu'aux autres assistant-e-s des universités suisses et des HES.

Leur contrat de travail actuel comprend une rémunération constituée d'un salaire (pour un 45% de tâches d'assistantat) et d'une bourse (pour un 30% de tâches de recherche) pour une activité professionnelle qui, dans les faits, les occupent à 100%.

Les cotisations sociales n'étant prélevées que pour un 45% de leur activité, ces assistant-e-s ne bénéficient par conséquent que d'une protection sociale sur ce 45%. En effet, la bourse n'étant pas soumise aux cotisations sociales, ces assistant-e-s ne bénéficient pas d'une protection sociale pour le 30% de leur travail de thèse. Ainsi, le prélèvement des cotisations sociales n'est effectué que sur le montant salarié qui s'élève à 22 800 francs par année, soit 1900 francs par mois. **Par conséquent, la protection sociale (chômage, accident, maladie, retraite AVS) est très faible !**

### Comparaison avec d'autres assistant-e-s universitaires à Genève

Les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID gagnent 38 220 francs net par année. Les cotisations sociales ne sont prélevées que sur un montant de 22 800 francs par année.

Quelques estimations :

- 41 873 francs c'est le salaire annuel net des assistant-e-s de recherche de l'IHEID ayant obtenu un fonds du FNS (leur travail de thèse est salarié et leur contrat est à 100%).
- 42 337 francs c'est le salaire net annuel des assistant-e-s d'enseignement de l'Université de Genève à 75% en première année, puis il progresse les années suivantes.
- 54 594 francs c'est le salaire net annuel des assistant-e-s d'enseignement de l'Université de Genève à 100% en première année, puis il progresse les années suivantes.

Les cotisations sociales sont à chaque fois prélevées sur l'entièreté du salaire brut.

## Nos demandes

Par la présente pétition, nous, soussigné-e-s, les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID, leurs collègues et les membres de la communauté universitaire à Genève, demandons :

### *Au Grand Conseil de la République et canton de Genève :*

- d'augmenter les ressources allouées à l'IHEID pour les assistant-e-s d'enseignement afin d'améliorer la rémunération de ces assistant-e-s et d'offrir un accompagnement de qualité aux étudiant-e-s ainsi qu'une recherche de qualité ;
- que les conditions de travail des assistant-e-s fassent l'objet d'objectifs précis dans la prochaine convention d'objectifs entre l'Etat et l'IHEID ;
- que les partenaires sociaux soient partie prenante de la définition des objectifs et de ses indicateurs dans la convention.

### *A l'IHEID :*

- d'entrer véritablement en matière sur les demandes d'amélioration des conditions de travail et de salaire des assistant-e-s d'enseignement, et de chercher véritablement des moyens pour les rendre possibles ;
- de modifier le contrat de travail des assistant-e-s d'enseignement en :
  - réunissant bourse et salaire en un salaire unique afin que ces assistant-e-s obtiennent une protection sociale pleine !
  - augmentant le taux d'activité pour correspondre à la réalité de leur travail effectué, soit en général 100%,
  - augmentant la rémunération nette (actuellement 38 220 francs) afin qu'au minimum elle atteigne le niveau du salaire minimum légal genevois, soit 49 920 francs brut (12 x 4160 francs) ;
- de revenir sur la mise en place des contrats intitulés « ARP Tutor » afin que ceux-ci redeviennent des contrats d'assistant-e-s d'enseignement.

Alors que cet institut reçoit annuellement environ 15 millions de francs de l'Etat de Genève et environ 18 millions de francs de la Confédération, la direction refuse de nous transmettre des informations sur l'allocation précise de ces fonds publics (environ 30% du budget annuel de l'IHEID).

Selon nos estimations, les coûts des demandes des assistant-e-s d'enseignement ne représentent qu'une augmentation d'environ 1% du budget total de l'IHEID. **Nos demandes sont non seulement légitimes et justes mais aussi réalistes !**

*N.B. 546 signatures<sup>1</sup>*

Syndicat SIT  
M<sup>me</sup> Clara Barrelet  
Rue des Chaudronniers 16  
CP 3135  
1211 Genève 3

Association des assistant-e-s de  
l'IHEID (ADA)  
M<sup>me</sup> Andrea Biswas  
Chemin Eugène-Rigot 2A  
CP 1672  
1211 Genève 11

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 370 signatures électroniques.